



Les ressources financières complémentaires



L'insertion

LE MAGAZINE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION À BRUXELLES

DU 25 MARS AU 25 JUIN 2017 • N°112



3 Édito

4 Brèves

- FOBAGRA : nouveaux locaux pour davantage de services
 - Changements à la direction de la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville
 - Nouvelle coordinatrice pour le Centre Horizon
 - La Mission locale d'Ixelles a fêté ses 25 ans
 - Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle à Namur
 - Festival de la formation
 - Seconde édition de l'Employers' Day d'Actiris
-

6 Actualités

Idée 53, 30 ans que ça dure !

7 Actualités

Colloque du CEF

8 Actualités

Le site de la FeBISP a (enfin) fait peau neuve !

9 DOSSIER :

Les ressources financières alternatives
Du boudin compote au crowdfunding

21 Rencontre...

... avec Geoffroy Carly, co-directeur des CEMEA

25 Allô la Terre

Les grèves en vacances

26 Reportage

L'offre ISP néerlandophone à Bruxelles

29 Le coin de l'employeur

Plan d'action du Fonds 4S

31 Save the date !

21ème Journée d'Etude

Les élections françaises et le futur des Européens

Cher lecteur, bienvenue ! Installe-toi confortablement. Toi, qui dans cette ère digitale, aimes encore le toucher du papier sur les doigts, profite de ce magazine que nous avons soigneusement préparé pour toi.

Ha le numéro des vacances de L'insertion ! Le numéro qui t'accompagne durant ton repos bien mérité. Celui que tu feuilletteras distraitement durant les interminables embouteillages. Celui que tu emporteras avec toi à la plage et qui se remplira gentiment de sable fin.

Pour débiter, permets-moi quelques petits apartés, juste entre toi et moi sur les élections françaises. As-tu tremblé face à la montée de l'extrême droite ? As-tu regardé, un peu étonné, la montée de ce jeune homme sans programme ? As-tu été légèrement ahuri de finalement lire un programme qui reprenait entièrement des extraits des accords des institutions européennes ? As-tu été surpris et, un tantinet dégoûté, de voir les pontes du parti socialiste trahir leur candidat ? As-tu été stupéfié de les voir supporter un aspirant président « ni de gauche, ni de droite » ? As-tu assisté, médusé à l'appel uniforme des médias aux électeurs ? As-tu été quelque peu déconcerté par le même appel de la part de représentants politiques européens et américains ? As-tu été un peu choqué des jugements qui sont tombés sur les classes populaires ? As-tu retenu des élections législatives françaises que le taux d'abstention était plus important que jamais ? Avec toutes ces questions, comment vois-tu les élections communales de 2018 et régionales de 2019 ?

Tout cela, me diras-tu, c'est du passé. Il faut regarder vers l'avenir. En marche... si j'ose ce trait d'humour un peu facile. Oui, mais ces résultats nous en disent assez long sur le futur qui nous attend. Je vois dans la montée du taux d'abstention des électeurs, le désespoir qui gagne du terrain. Et le désespoir est mauvais conseiller... En marche ! Certains se demandent vers où ? Mais beaucoup perçoivent que c'est encore la même chose : activation, diminution des conditions de travail, austérité, etc. Toutes ces mesures qui ont de plus en plus de difficultés à être justifiées. En pratique, la plupart des pays européens ne parviennent pas à sortir de la crise économique... La situation grecque est tellement choquante que les médias n'en parlent plus beaucoup...

Dans ce contexte, nous avons décidé de consacrer notre dossier aux ressources financières complémentaires. Ben oui, parce que plus de la même chose, cela veut dire aussi, moins d'autres choses... Concrètement, les moyens publics restent limités et les structures auront encore beaucoup de difficultés à mener à bien leurs projets sociaux. Avant l'explosion technologique, les associations avaient recours au célèbre « boudin compote ». Certains étaient même réputés ! Aujourd'hui, il existe toute une série de financements complémentaires accessibles via les nouvelles technologies. Sont-ils si différents des anciennes méthodes ? Ces financements complémentaires sont-ils la bonne réponse à une mauvaise question ?

Bonne lecture à tous,

Tatiana Vanessa Vial Grösser
Directrice adjointe

FOBAGRA : nouveaux locaux pour davantage de services

FOBAGRA, structure d'économie sociale active dans le numérique, a déménagé pour s'agrandir. A présent, ce sont deux salles équipées (ordinateurs fixes pour l'une, portables ou tablettes pour l'autre) qui peuvent chacune accueillir des formations

de 10 personnes, dans les nouveaux locaux de la rue du Méridien 20 à 1210 St-Josse. Que ce soit avec leurs propres formateurs ou en faisant appel aux formateurs de FOBAGRA, ces espaces peuvent être réservés par les ASBL dans le cadre de leurs formations.

www.fobagra.net
rue du Méridien 20 à 1210 St-Josse



Changements à la direction de la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville

Depuis le 1^{er} mars, la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville est dotée d'une nouvelle direction et peut compter sur une direction adjointe. Sarah De Doncker reprend les rênes de la Mission Locale suite à un parcours marqué notamment par l'enseigne-

ment, le Parlement bruxellois (pour les commissions Affaires sociales et Santé) et la Centrale de l'Emploi de la Ville de Bruxelles.

Elle est secondée par Fabrice Schuller, déjà membre de l'équipe de la Mission Locale, en charge de la dimension pédagogique et plus généralement des questions de terrain en qualité de directeur adjoint.



Nouvelle coordinatrice pour le Centre Horizon

C'est Marie Debrouwer qui est la nouvelle coordinatrice du centre Horizon. Arrivée là après un parcours en droit et criminologie, elle a commencé comme accompagnatrice en insertion et continue aujourd'hui au sein de cet AFT avec sourire et enthousiasme.



La Mission locale d'Ixelles a fêté ses 25 ans

C'est au musée d'Ixelles, sous l'œil des superbes photos signées Pierre et Gilles, que l'événement a eu lieu le 11 mai. Olivia P'tito, directrice de Bruxelles Formation et Grégor Chapelle, directeur d'Actiris, ont prononcé un discours de félicitations,

précédé de Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, également présent.



Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle à Namur

Le 18 mai se déroulait le Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle à Namur Expo, organisé par l'Interfédé asbl. A en juger par le nombre de personnes présentes, ce fut un succès.



Festival de la formation

Le Festival de la formation s'est déroulé dans les locaux de Bruxelles Formation ces 9 et 10 mai. Beaucoup de monde s'est pressé pour découvrir les formations proposées. Plusieurs des membres de la FeBISP y étaient d'ailleurs présents !

A cette occasion, un concours de création d'affiches était organisé. Les prix ont été remis aux gagnants, FIJ,

par le Ministre bruxellois de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Didier Gosuin, la directrice de Bruxelles Formation, Olivia P'tito, la présidente d'Ideé 53, Françoise Dupuis, et le directeur de la FeBISP, Pierre Devleeshouwer.

Deux journées sous le signe de la bonne humeur, agrémentées d'un petit concert des géniaux Fanfoireux qui, souvenez-vous, étaient présents lors de nos 20 ans au Flagey.



Seconde édition de l'Employers' Day d'Actiris

Pour la deuxième année consécutive, Actiris est descendu le 25 avril dans les rues de Bruxelles proposer ses services directement aux employeurs lors de l'Employers' Day.

« Le chômage ne doit pas être considéré comme une culpabilité individuelle », a clamé Grégor Chapelle, son directeur, lors de cet événement qui a rassemblé presque 1000 personnes sur la place de la Monnaie. Presque 300 équipes ont ainsi été formées pour arpenter les rues de Bruxelles à la recherche de commerçants qui seraient moins au courant d'une des missions d'Actiris : l'aide aux employeurs. Au final, ce sont 3224 personnes qui ont été abordées par ces équipes vêtues de parkas blanches, et munies de sac à dos remplis d'informations à leur transmettre : brochures et surtout une clé usb contenant toutes les informations sur les aides à l'emploi. Actiris a pu compter

sur le soutien de toute son équipe, ainsi que de la présence du Ministre Didier Gosuin. La journée s'est achevée comme elle avait commencé : dans la

bonne humeur, avec en prime pour la clôture un concert de Grandgeorge.



Idée 53, 30 ans que ça dure !

→ Margaux Hallot

Le 24 mars dernier, l'asbl Idée 53 célébrait son 30^{ème} anniversaire. Débat, drink et discours au programme d'une journée haute en couleurs où tout le monde était sur son 30...et 1 !

Les relais entre l'Europe et les acteurs de l'insertion

Quoi de mieux pour passer le cap de la trentaine que de confronter ses idées? Le petit débat organisé à cette occasion a réuni Giacomo Sarti, Responsable Welfare au CEFAL à Bologne en Italie; Ana Dumitrache, Administratrice en charge de l'Observatoire du Marché du Travail (OMT), Comité économique et social européen (CESE) ; Denis Stokkink, Président du think & do tank européen POUR LA SOLIDARITE; Tommaso Grimaldi, Coordinateur à l'ACFI et Pierre Devleeshouwer, Directeur de la FeBISP. Le tout était animé par Patrick Stelandre, Directeur de l'asbl.

Durant cette matinée, chacun a présenté son organisme et ses fonctions ainsi que des pistes très concrètes

autour de la thématique « Les relais entre l'Europe et les acteurs de l'insertion ». Lors d'un discours en fin de matinée, La Présidente d'Idée 53, Françoise Dupuis, a également pris la parole à cette occasion, ainsi que Patrick Stelandre, le Directeur d'Idée53, Daniel Therasse, secrétaire général de FIAS-ACFI et administrateur d'Idée 53, et Donat Carlier, représentant du cabinet de Didier Gosuin, Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Que de chemin parcouru...

C'est au 53 de la rue Malibran que l'aventure de l'asbl a commencé. C'était en 1987.

Quelques années plus tard, en 1995, l'association est agréée par la COCOF en tant qu'organisme d'insertion

socioprofessionnelle pour développer des actions de formation par le travail dans les secteurs de l'aide ménagère, la garde à domicile, l'horeca (cuisine et salle) et la bureautique.

En 2006, toute l'équipe déménage dans ses locaux actuels d'Anderlecht. De plus, Idée 53 est reconnue depuis 2012 comme Initiative Locale de Développement de l'Emploi (ILDE) dans le secteur Horeca.

« Construire, avec vous, votre projet professionnel et développer des liens sociaux et culturels »

Le moteur de tout ce projet, c'est le stagiaire. Le but ? Offrir une formation et un accompagnement de qualité avec des personnes volontaires, depuis 30 ans. Pour 30 ans encore au moins !



Colloque du CEF

→ François Geradin

Le Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF) a organisé, le vendredi 28 avril 2017 au Palais des Académies, un colloque intitulé « L'approche par compétences en pratique. Regards et témoignages d'acteurs engagés avec des publics en quête de qualification ». Retour sur cette journée stimulante, qui a pu notamment mettre en avant quelques acteurs - et leurs pratiques - du secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

Une matinée pour poser les enjeux

La première intervention du matin, sorte de cadrage théorique, a été confiée à Eric Mangez, professeur de sociologie à l'UCL. Sa présentation, « Savoirs et compétences dans la seconde modernité », a pu baliser le terrain en montrant, à l'aide d'analyses statistiques et d'hypothèses sociologiques, la focalisation grandissante, dans le champ de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, sur la notion de « compétences ». Selon le sociologue, dans le contexte d'incertitude caractérisant notre « seconde » modernité, dans lequel les savoirs semblent toujours plus incertains, le focus sur les compétences viendrait de la volonté d'outiller le plus concrètement possible élèves et apprenants en vue de leur insertion professionnelle. Dans la foulée, Bernard De Commer (FGTB-SEL-SETCA), membre du CEF, a ensuite rappelé les différents avis que le CEF a rendus, tout au long des dernières années, sur cette question des compétences.

La matinée s'est conclue par une table-ronde mettant en présence acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle. Sur les cinq personnes présentes, deux venaient du secteur de l'insertion socioprofessionnelle : Marina Mirkes, coordinatrice pédagogique à *L'Interfédé*, et Corinne Terwagne, codirectrice de l'OISP *Collectif Formation Société-CFS*. Elles ont pu, l'une et l'autre, rappeler dans le débat l'importance du « S » dans l'acronyme « ISP » ainsi que certains points de vigilance et

questionnements du secteur par rapport à l'approche par compétences : les lourdeurs et les impacts concrets sur les formateurs, la question de la liberté pédagogique, la méfiance par rapport à une certaine visée adéquationniste de la formation professionnelle, etc. Certains éléments positifs découlant de l'approche par compétences ont aussi été mis en avant, notamment la réflexion collective – au niveau des équipes pédagogiques – que cette approche a permise ainsi que la valorisation et la reconnaissance des acquis des personnes formées. Ces prises de parole ont permis en outre de rappeler certaines finalités du secteur ISP, l'émancipation des personnes en pre-

du secteur ISP : Caroline Gilot, coordinatrice pédagogique dans une Entreprise de Formation par le Travail située à Namur (*Le Perron de l'Ilon*), et Corinne Terwagne, qui a pu présenter le travail d'implémentation des référentiels de formation tant au CFS qu'à Cenforgil, autre OISP. Cette dernière a pu notamment montrer comment l'approche par compétences impactait concrètement le travail pédagogique mis en place. De là, plusieurs questions ont pu être formulées. Comment identifier les ressources pertinentes à mobiliser ? Comment évaluer adéquatement les stagiaires ISP ? Quelles marges de liberté et de manœuvre pour faire évoluer ces référentiels ?,



mier lieu. Les enjeux étant donc posés, il restait à concrètement les illustrer...

Un après-midi pour illustrer et questionner

L'après-midi, trois ateliers furent organisés, chacun illustrant comment les acteurs de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle mettaient en œuvre les référentiels de compétences. Dans le premier atelier, trois personnes ont présenté leurs pratiques : une personne de l'IFAPME de Liège et deux personnes

etc. Lors de débats en sous-groupes dans cet atelier, la question des compétences transversales a également surgi (qu'est-ce ? comment les évaluer et pourquoi ?).

Au bilan de cette journée, d'intéressantes réflexions et de nombreux questionnements sur cette approche par compétences. Nul doute que cette dernière continuera à susciter l'intérêt du secteur ISP, pour lequel la place centrale des stagiaires en formation constitue un élément incontournable de son dispositif pédagogique.



Le site de la FeBISP a (enfin) fait peau neuve !

→ Margaux Hallot

Toute l'équipe travaillait dessus depuis un petit temps déjà. Certains n'y croyaient plus mais il est finalement arrivé. Il est beau, ludique et pratique : on vous l'explique !

Voulu plus dynamique, plus interactif et surtout plus facile d'utilisation, ce nouveau site deviendra, nous l'espérons, un outil de référence en la matière.

Accueil

Divisée en 7 catégories, la page d'accueil vous montre d'abord les dernières actualités du secteur, que ce soit de la FeBISP en elle-même ou bien de nos membres. Jetez-y un œil régulièrement, il s'en passe des chouettes choses chez nos membres !

Vous y trouverez les rubriques importantes du site :

- Insertion socioprofessionnelle
- Economie sociale d'insertion

Avec, à chaque fois, toutes les informations qui en découlent, qu'elles soient pour les professionnels de l'ISP et de l'ESI ou le grand public.

Viennent ensuite les autres activités en lien avec la FeBISP :

- *L'Agence-Conseil* : son rôle et son fonctionnement.
- *Employeurs* : tous les outils et documents utiles aux employeurs.

- *Le Fonds Réduire et Compenser* : le fonctionnement et le rôle de cette asbl abritée par la FeBISP.

- *Le Fonds de formation continuée de l'ISP bruxelloise* : ses actions et ses publications.

Qui sommes-nous

Ici se trouvent toutes les réponses que vous n'osiez pas poser sur la FeBISP. Ses missions, ses services, son fonctionnement et surtout le moyen de contacter son équipe dynamique qui est à votre écoute.

Nos membres

Cette partie a totalement été repensée pour devenir un réel outil de recherche, par secteur, par nom ou par activités. Tous nos membres, ainsi que leurs coordonnées, sont réunis dans ce moteur de recherche très simple d'utilisation.

Publications

Tous les écrits de la FeBISP s'y trouvent. A commencer par tous les numéros de notre trimestriel L'insertion, qui sont disponibles sous format PDF pour votre plus grand bonheur. Le dernier memorandum

de la FeBISP est également téléchargeable.

Événements

Dans cette section se trouvent toutes nos activités, passées ou à venir ; nos Journées d'études, dont la prochaine est le 17 octobre, les Midis-FeBISP, le programme des cycles de formation, et pour terminer, une petite rétrospective de la journée des 20 ans de la FeBISP.

Presse

Dans la rubrique Presse, vous trouverez tous nos communiqués de presse ainsi que les archives du site.

Offres d'emploi

Cette partie est régulièrement alimentée par les offres d'emploi que nous soumettent nos membres. Pour les formations proposées, nous vous invitons à aller directement sur leur site internet.

Maintenant que vous avez toutes les clés en mains, bonne navigation !

www.febisp.be

Les ressources financières alternatives

Du boudin compote au crowdfunding

→ Marie Adèle Blommaert, Pauline Cousin, François Geradin, Margaux Hallot, Michèle Hubin, Tatiana Vanessa Vial Grösser

C'est le nouveau leitmotiv : diversifiez les sources de financement ! Ne soyez pas totalement dépendant des subsides ! Créez des modèles financiers alternatifs !... Bref, travailleurs-militants-employeurs de l'associatif, cessez de ronronner et bougez-vous ! Ré-inventez-vous ! Que diable !

Les moyens publics sont de plus en plus limités. Ceux qui ont besoin de ressources pour mener à bien un projet doivent trouver des solutions alternatives. Ne frappez pas uniquement à la porte des décideurs politiques ! Il faut aller au-delà des bailleurs de fonds classiques !

Ce sujet trotte depuis quelques temps dans nos réunions d'équipe. Nous avons décidé de le mettre à l'honneur dans ce numéro de L'insertion en y consacrant tout notre dossier. Nous voulons présenter le champ des financements alternatifs afin de donner un aperçu pratique aux lecteurs. Chacun pourra ainsi mieux naviguer entre ces concepts, savoir ce qui est innovant et ce qui l'est moins. Surtout, chaque structure ou porteur de projet pourra voir ce qui lui est possible de développer.

Pour présenter le champ des financements alternatifs, nous avons rencontré Bernard Bayot de Financité. Il s'agit d'une asbl qui a comme axes de travail la participation citoyenne, la publication d'analyses, d'études et de rapports, un centre de formation et de conseil et la sensibilisation et le plaidoyer. Nous leur avons demandé de nous parler des investissements alternatifs. Ces investissements sont autant de portes ouvertes aux structures ILDE, EI ou OISP pour obtenir des moyens. Bernard Bayot met en avant les possibilités ouvertes par la volonté des citoyens de participer à des produits éthiques et responsables. Cependant, répondent-ils aux besoins du terrain ?

Ensuite, nous viendrons sur les dons et la philanthropie. Ce sont les financements alternatifs classiques aux moyens

publics. Le secteur de l'ISP et de l'ESI n'y recourt pas tellement en comparaison avec d'autres secteurs. Selon le baromètre de la philanthropie¹, ce sont les secteurs de la santé et de la recherche médicale qui reçoivent le plus de dons. Une question qui pourrait se poser aux bénéficiaires de dons est : « qu'est-ce que ces structures font de leurs marges bénéficiaires ? » Pour l'instant, la question ne semble pas avoir été soulevée.

Ensuite, nous irons sur le prêt et les différents types de prêts. Le prêt classique auprès d'une banque pose aujourd'hui encore le même problème aux structures majoritairement subventionnées : les intérêts exigés par les banques ne sont éligibles nulle part. Cependant, il ne faut pas s'arrêter à cela. Là aussi, les moyens technologiques et la quête de sens semble faire évoluer « le prêt ». Celui-ci est possible non plus seulement via une banque, mais les citoyens aussi peuvent y participer plus activement. Nous présenterons également succinctement BRUSOC dont une des missions est de prêter aux ILDE et EI.

Avant de conclure, nous présenterons des dispositifs hybrides. C'est-à-dire des dispositifs qui mettent dès le départ des structures privées et publiques autour d'un même projet. Pour cela, nous irons faire un petit tour en Wallonie pour voir ce qui s'y est mis en place et nous présenterons les Contrats à Impact social.

Tout au long de ce dossier, nous présenterons des structures qui ont fait appel à ces financements alternatifs : pourquoi ? pour quels projets ? comment ? dans quelles proportions ? cela permettra de visualiser concrètement ce qui est derrière les financements alternatifs.

¹ <https://www.kbs-frb.be/fr/Newsroom/Press-releases/2017/20170425ND>

La « finance responsable et solidaire » est-elle le complément d'un système bancaire privatisé ?

→ Marie Adèle Blommaert et Michèle Hubin

D'un côté, des citoyens en recherche de produits financiers responsables, de l'autre, un système bancaire privatisé axé sur les produits d'investissement. A la croisée de ces deux chemins, le réseau Financité stimule et accompagne les initiatives collectives en matière de finance solidaire.

En Belgique, le système bancaire est de plus en plus privatisé. Géré comme une entreprise privée, son objectif est d'être le plus rentable possible. Son modèle s'appuie sur la logique de maximisation de profits.

Son offre se retrouve ainsi réduite aux produits qui « rémunèrent » que sont les produits d'investissement. Dans un tel contexte, nous nous sommes questionnés sur le développement des produits d'investissement solidaires et responsables qui ont vu progressivement le jour. Nous avons pris l'option de recueillir l'avis d'un expert, celui de Bernard Bayot (BB), Directeur du Réseau Financité pour alimenter notre réflexion.



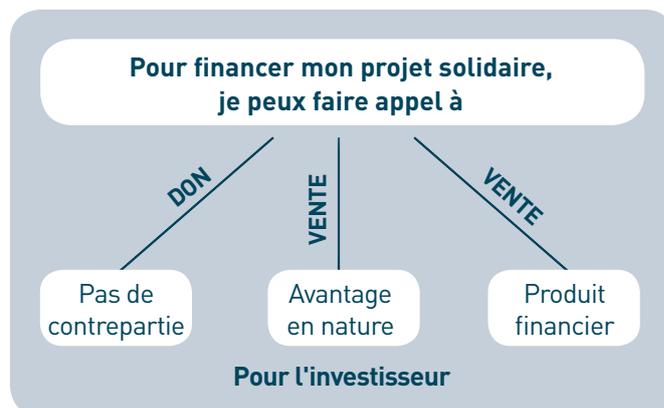
FeBISP : Qu'est-ce qui explique le besoin citoyen de développer des produits financiers plus responsables et plus solidaires ?

BB : Le financement citoyen représente une très grosse opportunité dans le sens où de plus en plus de citoyens souhaitent savoir comment est investie leur épargne. En 2014, le baromètre de l'investisseur¹ démontre qu'une personne sur deux souhaite que son épargne soit investie en tenant

compte de son impact social et environnemental. Et face à cette demande très importante, les réponses du secteur financier sont extrêmement faibles.

FeBISP : Face à cette absence, un outil qui se développe de plus en plus et qui fait parler de lui est le crowdfunding. Pouvez-vous nous expliquer ce que ce terme englobe ?

BB : Le crowdfunding est littéralement le « financement par la foule² ». Selon moi, ce terme est un peu « fourre-tout » et renvoie à trois situations d'investissements solidaires :



FeBISP : Quels sont les autres mécanismes qui permettent de récolter des fonds ?

BB : Les plus connus sont le prêt, la prise de participation et le don. Chaque acteur, qu'il s'agisse de citoyen, de banque, de fondation ou d'entreprise, a la possibilité d'employer les produits financiers en fonction de ses besoins. Précisons quelque peu ces termes³ :

¹ Enquête menée par TNS, il s'agit d'une initiative d'ING en collaboration avec l'Université de Gand et les quotidiens l'Echo et De Tijd de mai 2014. Ce baromètre de l'investisseur indique que un peu plus de 50% des personnes interviewées sont prêtes à investir dans des produits d'investissement solidaires et responsables. Les raisons invoquées pour ne pas le faire actuellement sont le manque d'argent disponible (33%), l'incompréhension de la stratégie de placement de fonds (29%), l'absence de proposition de son banquier (23%), ou le manque de confiance dans la qualification « éthique et durable » du fonds (24%).

² Celle-ci englobe les citoyens, les banques, les fondations et les entreprises.
³ NDLR : dans la suite du dossier, nous reviendrons sur leur volet concret.

Le prêt est un mécanisme qui par le biais d'un contrat met à disposition une certaine somme d'argent pendant une durée, moyennant un taux d'intérêt fixé au préalable. A ce niveau, on retrouve le prêt tel que nous le connaissons et l'obligation (je reviendrai sur ce mécanisme).

La prise de participation est un processus qui permet de lever des fonds auprès d'investisseurs particuliers en leur offrant en retour des parts du capital de la société.

Le don est un mécanisme qui consiste à faire appel à la générosité du public afin que celui-ci finance un projet ou une cause.

FeBISP : Le prêt recouvre l'obligation. Pouvez-vous revenir sur son processus, et nous faire part d'un cas concret ?

BB : L'ASBL « Les Grignoux » a émis des obligations pour l'équipement du cinéma « Caméo » à Namur. Précisons qu'une obligation est un titre de créance négociable représentatif d'une fraction d'un emprunt émis par une entreprise. La souscription d'obligations implique que l'investisseur prête de l'argent et s'engage à rembourser le capital investi et à payer un intérêt à échéance finale. L'émission visait à récolter au minimum 100 000 euros et maximum 650 000 euros avec des obligations d'une valeur nominale de 100 euros chacune. Le prix de l'émission était fixé à 100%, soit 100 euros par obligation payable en une seule fois. La durée de l'emprunt était fixée à 10 ans. Le taux annuel était fixé à 1% et payé à la fin des 3^{ème}, 6^{ème} et 10^{ème} années⁴. L'opération fut un succès ! Et, par le mécanisme de l'obligation, le souscripteur a en quelque sorte l'impression d'aller dans « son cinéma » et pas dans n'importe quel cinéma.

FeBISP : De nos jours, quelle est l'évolution des produits éthiques, responsables et durables ?

BB : Aujourd'hui, les produits financiers qualifiés d'éthiques, de responsables et de durables ne représentent que 2,5% par rapport à l'ensemble des autres produits financiers. Ce différentiel est énorme et offre une belle opportunité pour les entreprises d'aller souscrire du financement directement auprès du citoyen. En Belgique par exemple, le label Financité montre que 58 produits ont été labellisés en deux ans, portés par 35 structures. Cela signifie qu'il y a 1% de la population belge qui a de l'intérêt pour ce type de produit. Certes cela ne représente pas un raz de marée, toutefois cette donnée n'est pas complètement innocente sachant que le label n'existe que depuis deux ans. Cela signifie qu'il y a encore toute une série de produits susceptibles d'être

labellisés. Il faudra voir dans quelques années, quels seront les résultats et les impacts des labellisations.

FeBISP : En quoi consiste le label Financité ?

BB : Il s'agit d'un label sociétal ; on n'évalue pas le risque financier, on évalue l'impact social et/ou environnemental de l'activité financée. A quoi s'ajoute également le critère de la transparence de l'information. Cela ne signifie pas que l'on juge l'information financière mais on veille à ce que premièrement, les produits respectent la loi et deuxièmement, on essaie d'aller plus loin que la loi en terme de transparence. Concrètement, faire en sorte qu'il y ait une confiance la plus large possible entre le citoyen qui investit et/ou qui prête et l'entreprise. En somme, lorsque l'on offre un produit financier, la loi vous oblige à respecter une série d'obligations en matière d'information afin que l'investisseur soit correctement informé. Les labels Financité & FairFin vont plus loin afin que la gestion du produit financier soit totalement transparente à l'égard des souscripteurs. Celle-ci est définie par trois critères : Information des épargnants, source de l'information et traçabilité⁵.



FeBISP : Qu'est-ce qui explique l'échec de l'offre du système bancaire dit classique dans la finance solidaire ?

BB : Dans l'histoire, on constate que le secteur bancaire a très peu évolué. Pour moi, il y a eu certes quelques tentatives avec l'offre de la banque Bacop dans les années 1980 ou celle de KBC dans les années 2000. Toutefois, l'épargne et l'investissement solidaire et responsable stagnent depuis 10 ans... A priori, il n'y a aucune volonté du secteur bancaire de réviser son offre.

Depuis 2008, très peu de banques offrent des produits financiers éthiques, responsables et solidaires. Il y a bien sûr un ou deux produits en vitrine dits « éthiques » parce qu'il y a une petite demande. De manière générale, ce n'est pas du tout la stratégie d'entreprise d'une banque d'être proactive sur ce secteur. En général, la clientèle d'une banque est hétéroclite, composée de vieux, de jeunes, de gens de droite, de gens de gauche, de socialistes, de catholiques... bref, il y a un peu de tout ! Et en tant que banque généraliste, il est complexe de s'afficher comme la banque d'un public trop typé. Une banque ne peut se profiler de manière trop visible sur un segment particulier. Pour moi, c'est une explication plausible...

⁴ http://grignoux.be/system/documents/files/000/000/071/original/Specifications_legales_obligations_grignoux2.pdf?1435241524

⁵ https://www.financite.be/sites/default/files/reglement_du_label_financite_fairfin_20161118.pdf

Dans les années 80, il y avait sur le marché belge une majorité de banques publiques et coopératives. Le modèle que l'on connaît aujourd'hui, à savoir les banques privées, était minoritaire. Ces types de banques avaient toutes dans la définition de leurs objectifs de société des objectifs d'intérêt général tel que le financement de la collectivité (infrastructures scolaires, socioculturelles, sportives, etc.). Le constat actuel est que beaucoup de banques ont tendance à modifier leur fonction de « base » qui est de récolter les dépôts et de prêter de l'argent. Un nouveau modèle bancaire s'est profilé, recherchant principalement la vente de produits d'investissements (actions, sicav), car ceux-ci sont plus rémunérateurs et surtout moins risqués.

FeBISP : Face à ce besoin qu'ont les entreprises de trouver des ressources financières pour se financer et celui des citoyens de savoir où va leur épargne, les produits financiers solidaires et responsables sont-ils des réponses pour pallier le manque d'offre du secteur bancaire ?

BB : Oui, ces mécanismes restent une très belle opportunité aussi bien pour les entreprises que pour le citoyen. Et, outre le fait que ces outils permettent de collecter du financement, ils permettent également :

- 1) De recueillir l'adhésion de l'opinion publique sur la conception du projet.
- 2) De sensibiliser le public aux problématiques des projets développés.
- 3) De garantir un gage d'intérêt pour le produit ou le service et ce faisant, de nourrir la demande (action marketing).
- 4) D'éviter le recours aux services intermédiaires parfois coûteux des banques.
- 5) De développer une communauté. Ainsi, par l'achat de parts, le citoyen devient propriétaire et même

ambassadeur d'une entreprise. L'avantage de créer une communauté est de susciter l'intérêt des citoyens pour le projet développé et surtout de co-construire le projet (prendre part aux réflexions, développer une dynamique collective, etc.).

On le voit, les avantages sont donc bien réels et de nature à sensibiliser le public. La suite de notre analyse s'attachera aux mécanismes que sont le don et le prêt et mettra en perspective les expériences concrètes de récolte de ressources financières alternatives au profit de projets solidaires. Enfin, deux dispositifs hybrides faisant appel à la fois au secteur privé et au secteur public seront abordés.



Le Réseau Financité est une ASBL pluraliste qui mène ses propres activités, représentées par son assemblée générale composée de citoyens et d'organisations. Il s'agit d'un réseau qui informe et sensibilise la collectivité sur la « Finance solidaire ». Ce réseau vise à promouvoir par un travail d'éducation permanente et dans le respect des principes de l'économie sociale, l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine.

Dons et philanthropie

→ François Geradin

Le récent Baromètre de la philanthropie de la Fondation Roi Baudouin et du centre de recherche Itinera l'affirme sans détour : les citoyens belges font preuve, plus que jamais, de générosité. Deux Belges sur trois ont ainsi, en 2016, effectué un don d'une valeur moyenne de 165 euros. Parmi les secteurs faisant l'objet de cette philanthropie, si la santé et la recherche médicale arrivent en tête, plusieurs autres secteurs sont également de plus en plus concernés. Focus ainsi sur quelques institutions culturelles ayant dû récemment solliciter la générosité du grand public.

Jurassic Park

L'Institut royal des sciences naturelles a lancé, voici quelques mois, un crowdfunding⁶ pour le moins singulier : faire appel aux donateurs afin de pouvoir reconstituer « Ben », un fossile authentique de platéosaure ! Plus de 500 personnes ont fait un don, pour dépasser au final les 25000 euros nécessaires pour l'opération et atteindre les 33000 euros... Interrogée récemment par le journal Le Soir, Camille Pisani, la directrice de l'Institut, résume la finalité de cet appel aux dons : « Nous avons un financement public qui couvre uniquement les besoins de base. Du coup, les projets originaux doivent chercher leurs propres financements. Le crowdfunding, qui fonctionne à partir de petits dons, s'ajoute à la palette des possibilités. »⁷

Cet appel aux dons, qui a dépassé toutes les espérances de ses initiateurs, a été suivi par des contributeurs aux profils pour le moins différents : des parents d'enfants passionnés par les dinosaures jusqu'aux paléontologues (re)connus... En récompense, chaque donateur fera partie de la Plateoteam mise en place par le Muséum et recevra en outre un diplôme attestant de leur acte. Il est intéressant



⁶ Voir l'interview de Bernard Bayot, page 10

⁷ Colinet M. et Crousse N., Le crowdfunding au chevet de nos musées, Le Soir du 10 avril 2017 : <http://plus.lesoir.be/89400/article/2017-04-10/le-crowdfunding-au-chevet-de-nos-musees>

de noter que, en fonction de la hauteur du soutien financier, des avantages spécifiques sont attribués aux donateurs (photo digitale pour un soutien de 50 euros, rencontre de Ben en avant-première pour 100 euros, etc.)⁸.

La question qui fâche est bien sûr de savoir si ces opérations de crowdfunding ne risquent pas au final d'encourager les pouvoirs publics à réduire les subventions allouées... A cette question, Camille Pisani répond sans détour : « Les subventions diminuent déjà ! Si on avait de façon structurelle les moyens pour tout ce que nous voulons faire, on n'irait pas chercher ce type de financement. On fait ça parce qu'on en a besoin. On le fait aussi pour le fun, car le crowdfunding nous met en contact avec des tas de gens et que c'est une sorte de test de popularité, en même temps qu'une ressource financière. Le succès du crowdfunding va-t-il inciter les pouvoirs publics à diminuer nos moyens structurels ? J'espère bien que non. Ce serait une analyse absolument désastreuse, car le crowdfunding ne permet de financer que des projets ponctuels de petite envergure, tournés vers le grand public. Pas des projets structurels de grande envergure, tournés vers la recherche ou la gestion de collection. Nos moyens structurels, c'est ça : la dotation et l'enveloppe de personnel sont consacrées prioritairement à l'infrastructure, en ce compris les salaires, les contrats de maintenance, l'énergie, les moyens de base.⁹ » La réponse est donc nuancée : d'un côté est mis en avant le côté dynamique et motivant du crowdfunding, de l'autre la crainte que les ressources structurelles (déjà diminuées) soient impactées par l'existence même de ces nouvelles formes de financement.

Extension du domaine de la lutte

L'exemple ci-dessus de l'Institut royal des sciences naturelles n'en est qu'un parmi de nombreux autres. L'article du Soir précité fait la liste : récolte de fonds lancée, pour la première fois, par le Musée des Beaux-Arts pour restaurer

⁸ <https://www.growfunding.be/fr/bxl/plateoteam>

⁹ Id.

un tableau de Gauguin, appel du Musée du Cinquantième pour acheter une cinquantaine de tablettes numériques à destination des visiteurs, crowdfunding de l'Opéra royal de Wallonie pour acheter une harpe supplémentaire, etc.

Parfois, le motif de récolte de fonds semble plus interpellant, comme en témoigne le récent appel du Conservatoire de Bruxelles pour restaurer ses châssis... Une asbl, Conservamus, fut lancée en 2007 afin de promouvoir la rénovation du bâtiment du Conservatoire. Le bâtiment se délabre et aurait donc besoin notamment de nouveaux châssis. Comme le financement public n'était pas suffisant pour couvrir ces frais estimés à au moins 400 000 euros, un appel aux dons a été lancé pour y faire face. Hypothèse pour expliquer la frilosité financière publique : des raisons politiques, centrées sur la question de savoir exactement qui a la responsabilité d'entretenir ce bâtiment, abritant tant le conservatoire francophone que flamand...



Dans le domaine de la santé publique, les exemples historiques du Télévie et de CAP48 illustrent également à souhait comment la générosité publique – ici à hauteur de plusieurs millions d'euros chaque année¹⁰ – vient pallier des financements publics insuffisants pour faire face à ces enjeux majeurs de santé publique que sont respectivement le cancer et le handicap.

Face à ce constat massif, la question est naturellement de savoir quand ce phénomène de « sollicitation de générosité publique », sollicitation souvent contrainte, touchera le secteur de l'insertion socioprofessionnelle et/ou de l'économie sociale d'insertion. Peut-on, doit-on, imaginer demain ces opérateurs lancer un appel aux dons pour financer l'achat de matériel, engager du personnel, voire même rénover leur porte d'entrée ? Au moins la question de la reconstitution d'un fossile authentique n'est ici pas posée...

¹⁰ En 2017, le Télévie a récolté la somme de 11.027.650 euros, montant entièrement reversé au FNRS. La campagne CAP48, quant à elle, a permis de récolter plus de 5,5 millions d'euros permettant de financer une centaine de projets.

PermaFungi

PermaFungi est une coopérative à finalité sociale installée sur le site de Tour & Taxis qui récupère le marc de café produit à Bruxelles pour produire des pleurotes, des chicons et du compost bio. Afin de maximiser son impact, PermaFungi propose également des kits de culture à domicile. Ainsi, la Fungi Pop, lancée en 2015, permet à tout un chacun de recycler son propre marc de café pour faire pousser des champignons. La commercialisation de la Fungi pop s'est appuyée sur une opération de crowdfunding de 8 semaines au cours de laquelle l'objectif de 10 000 euros récoltés a été atteint et même dépassé, grâce à la générosité de 118 contributeurs qui se sont vu remettre en échange, une « récompense » en nature d'une valeur de 50 euros.

<http://www.permafungi.be/>



AFT Horizon

Le centre Horizon est un Atelier de Formation par le Travail, qui dépend des Petits Riens. Il offre une formation aux chercheurs d'emploi désireux d'acquies une qualification professionnelle de technicien(ne) en « gros électroménager » et en électromécanique.

Toutes les machines sur lesquelles travaillent les stagiaires proviennent des Petits Riens, qui eux-mêmes les reçoivent via des dons de particuliers. Les machines une fois réparées sont données à l'ASBL Petits Riens qui va les revendre : tout fonctionne en économie circulaire. Les coûts sont réduits grâce à un rationnement du fonctionnement : tout se passe dans un même lieu. Le bâtiment est également écologique pour limiter les dépenses.

C'est ainsi qu'un quart de leurs ressources viennent de fonds propres. Le reste provient de subsides venant entre autres du FSE, la COCOF, Actiris, etc.

<http://www.petitsriens.be>



Je te prête, tu lui prêtes, elle me prête, ... : le prêt par tous et pour tous

→ Pauline Cousin

Petits ou grands montants, public ou privé, le prêt demeure un ressort du financement des entreprises et de leurs projets. Quelle que soit sa forme, le prêt à intérêt ne date pas d'hier, mais les moyens technologiques actuels et la quête de sens des prêteurs contribuent à le faire évoluer.

Prêt citoyen thématique : le placement cherche un certain sens

Créé en 2014, il permet aux personnes physiques résidant en Belgique de contribuer, via une banque, au financement de projets ayant une finalité socio-économique ou sociétale. Ainsi, la construction ou la rénovation d'établissements de soins, de logements publics ou encore l'investissement d'institutions culturelles sont ciblés. Ce produit se caractérise par un horizon d'investissement long (5 à 10 ans) pour pallier les difficultés de financement souvent rencontrées par ces projets.

Initialement intéressant fiscalement pour le créancier, la réforme du Tax shift a, depuis, aligné le précompte mobilier du prêt citoyen sur les autres produits financiers. De ce fait, à présent seules deux banques offrent ce produit, contre 12 au lancement. Pourtant, on peut supposer que l'intérêt financier n'est pas le seul but poursuivi par l'épargnant qui peut y voir l'occasion de donner un certain sens à l'usage de son épargne.

Crowdfunding, le prêt participatif

Ici aussi, l'épargnant place une somme auprès d'une entreprise ou d'un particulier et en attend un remboursement assorti d'un intérêt. Mais dans ce cadre, l'intermédiaire bancaire n'entre pas en jeu. Des plateformes de crowdfunding mettent en relation projets et épargnants, moyennant une commission prise en charge par l'emprunteur. L'emprunteur peut rembourser le prêt mensuellement et progressivement sur une durée variable mais moins longue que le prêt citoyen thématique. Notons que les projets présents sur les plateformes font en général l'objet d'une analyse drastique de leur situation comptable et financière par les plateformes.

Le prêt, un levier de la politique de la RBC

Au niveau bruxellois, le pôle de financement public (Société Régionale d'Investissement de Bruxelles, SRIB¹¹) vise à soutenir la création et la croissance d'entreprises. Concrètement, les entreprises du territoire peuvent solliciter des aides au financement afin de répondre à différents enjeux (création, exportation, innovation,...). Le prêt, réalisé sous différentes formes, contribue ainsi au développement des entreprises bruxelloises. En voici quelques exemples.

ZIP ou un soutien renforcé

Un élément clé de la demande de prêt dépend de la situation géographique de l'entreprise au sein de la RBC. En effet, il existe une Zone d'Intervention Prioritaire, ZIP (également



11 <http://www.finance.brussels/fr/about-us>

appelée zone de développement). Si le demandeur s'inscrit dans ce périmètre, la SRIB proposera tel ou tel dispositif.

Ainsi la filiale BRUSOC soutient les Très Petites Entreprises (TPE) des quartiers « fragilisés », mais également les exclus bancaires et les structures d'économie sociale d'insertion agréées par la Région (ILDE et EI). Selon le profil du demandeur, cette aide se traduit par un microcrédit (maximum 25 000 €), un fonds d'amorçage (max 95 000 €) ou un prêt subordonné¹² de maximum 75 000 €. Pour ces trois interventions, le taux d'intérêt est de 4% et la durée de remboursement est comprise entre 1 et 5 ans. Enfin, BRUSOC accorde, sous certaines conditions, un crédit de trésorerie. En 2016, il n'y a pas eu de crédits de trésorerie. En revanche, le micro-crédit a concerné 10 entreprises, pour un montant total de 161 000 euros. Cette même année, 20 entreprises ont obtenu un fonds d'amorçage pour un montant total de 774 000 euros. Enfin, le prêt subordonné a concerné 15 entreprises, soit 679 000 euros¹³.

Par ailleurs, pour les structures situées en ZIP, la Région prévoit, au-delà des prêts, des aides sous forme de primes, pour des investissements immobiliers (rénovation, acquisitions, transformation,...), matériels (machines) ou incorporels (marques, brevets,...)¹⁴.

Mais des prêts sont également accordés pour les chômeurs complets indemnisés et les TPE (sous certaines conditions) déjà implantés ou ayant le projet d'établir une activité professionnelle hors de la ZIP. C'est Brupart, autre filiale de la la SRIB, qui octroie et gère ces prêts.

Le cofinancement bancaire

Quel que soit le lieu d'implantation (ZIP ou hors ZIP), Brupart propose également du cofinancement bancaire. La filiale octroie un prêt, conjointement avec une banque agréée, pour la même durée que le prêt bancaire et avec un taux d'intérêt légèrement plus élevé (par exemple si le taux est de 4% à la banque, il sera de 4,50% à Brupart).

¹² En cas de faillite de l'emprunteur, un prêt subordonné n'est remboursable qu'après le remboursement des autres créanciers (salariés, fournisseurs, banques...). Il existe donc un certain risque pour BRUSOC de ne pas être remboursé.

¹³ Source : BRUSOC

¹⁴ http://werk-economie-emploi.brussels/fr_FR/investissements-generaux

Des structures d'appui sont présentes sur la Région pour accompagner les porteurs de projets. L'agence-conseil de la FeBISP remplit ce rôle pour les (futurs) ILDE et EI.

Il existe une multitude d'options envisageables pour le porteur de projet ou la structure déjà existante. Une difficulté pour l'emprunteur est d'y voir clair dans ce paysage et bien entendu, de remplir les conditions pour souscrire à l'emprunt qui lui semble le plus pertinent.



ULAC

ULAC, Union des locataires d'Anderlecht Cureghem est une structure agréée en économie sociale d'insertion. En 2016, ULAC a comme projet la rénovation d'un immeuble (propriété de la commune d'Anderlecht) afin de créer 5 logements communautaires accessibles à des personnes célibataires victimes de marchands de sommeil dans le quartier Cureghem. Gaëlle Comhaire, agent de développement durable précise : « Pour financer une partie des travaux de rénovation, nous avons fait appel à l'expertise et au soutien de Financité pour lancer un appel à obligations citoyennes. Nous avons donc lancé des obligations citoyennes de 100€ l'unité avec la garantie d'un rendement brut de 1,5% sur 6 ans. Résultats : nous avons récolté 30 000 € sur un objectif initial de 100 000 € et avons complété le solde avec un emprunt bancaire classique. L'expertise et l'apport de Financité furent précieux dans la préparation de cet appel et notamment la rédaction du feuillet d'information.

Ce projet a reçu le label Financité & Fairfin, garantissant que ce produit financier répond aux critères de solidarité, de transparence et de responsabilité sociale. »

www.ulac-huvak.be

Entre le tout public et le tout privé, voici deux exemples de dispositifs hybrides

→ Pauline Cousin et François Geradin

La diversification des sources de financements passe aussi par des mécanismes innovants, alliant à la fois la contribution privée et une implication des pouvoirs publics. Les deux dispositifs abordés ci-après, Brasero d'une part et les contrats à impact social d'autre part, témoignent d'une certaine répartition des rôles, des risques et des gains potentiels entre ces différents acteurs.

Brasero, déjà en œuvre en Wallonie

Le dispositif Brasero, mis en place par la Région wallonne en 2015, est un dispositif public d'aide au lancement de coopératives, elles-mêmes basées sur les fonds propres apportés par les personnes privées. Aperçu de ce mécanisme et exemple concret d'une coopérative liégeoise l'ayant utilisé.

« Brasero : réchauffer le monde coopératif »¹⁵

Annoncé en juin 2015 par le Gouvernement wallon, provenant de la SOWECSOM (Société Wallonne d'Economie Sociale Marchande), Brasero aide les personnes souhaitant lancer ou développer une coopérative, quel que soit le secteur professionnel envisagé.



Très concrètement, pour chaque euro de fonds propres amené au projet de coopérative, la Région wallonne apporte un euro supplémentaire. Le montant maximal du financement Brasero dont peut bénéficier une coopérative s'élève à 200 000 euros. Il est à noter que la SOWECSOM retire progressivement son capital au bout de 5 ans (par tranche de 20%), à la condition expresse que ce retrait ne mette pas la coopérative en difficulté financière. L'intervention financière de Brasero n'est donc techniquement pas un subside car elle fait l'objet d'une sortie du capital à terme.

Nécessité de respecter quelques principes et conditions

Pour que les porteurs de projets puissent prétendre à cet apport financier public, neuf conditions doivent être remplies. Ces dernières permettent aux pouvoirs publics de s'assurer que la structure respecte les valeurs du modèle coopératif. Les voici¹⁶ :

- 1) L'activité économique de production et de vente de biens et/ou de services est définie dans l'objet social ;
- 2) La viabilité économique du projet est démontrée ;
- 3) La coopérative compte au minimum 10 coopérateurs ;
- 4) Le conseil d'administration compte au moins 4 membres, sans lien de parenté ;
- 5) Disposer d'au moins une catégorie de parts sociales, avec droit de vote, accessible à toute personne souhaitant participer à son objet et/ou finalité social(e) ;
- 6) La distribution de dividendes respecte la limite prévue pour les sociétés à finalité sociale par les articles 661 et suivants du Code des sociétés ;
- 7) Les statuts plafonnent les droits de vote de tout coopérateur en Assemblée générale à 20% maximum ;
- 8) La société n'est pas en difficulté ;
- 9) Le respect, le cas échéant, de la législation en matière d'appel public à l'épargne.

Le respect de ces critères permet au porteur du projet de faire une demande de financement Brasero. Ce dispositif finance en moyenne une vingtaine de coopératives

¹⁵ <https://www.econosoc.be/dossiers/de-brasero-au-plan-start-up-tour-dhorizon-de-ce-qui-impacte-positivement-lentrepreneuriat-social-en-2015>

¹⁶ <http://www.brasero.org/files/templates/brasero/public/assets/brochure.pdf>

par an. Parmi les projets financés, on trouve notamment HesbiCoop.

Un mouvement citoyen engagé pour « acheter des aliments sains, frais, locaux et de saison »¹⁷

HesbiCoop, comme son nom l'indique, est une coopérative située en Hesbaye, en province de Liège. Elle s'étend sur 22 communes et compte pour l'instant 19 coopérateurs. La principale activité de cette coopérative à finalité sociale est de distribuer des produits alimentaires en circuit court.



Il est intéressant de noter que, parmi les membres fondateurs, on trouve trois producteurs, quinze citoyens et une association (un Groupement d'Action Locale). Les principes qui animent la coopérative sont les suivants¹⁸ :

- 1) La coopérative constitue la meilleure alliance possible entre producteurs et consommateurs.
- 2) Nos valeurs et la finalité sociale nous animent, plutôt qu'un objectif lucratif.
- 3) HesbiCoop est votre coopérative gérée démocratiquement (un homme – une voix).
- 4) Le choix des produits est strict, pour allier au mieux local, qualité, éthique et durable.
- 5) La marge est minimale grâce aux circuits courts, économies d'échelle, implication des producteurs et des bénévoles.
- 6) Le producteur définit son prix, sans pression, pour lui permettre un salaire décent.

Pour lancer la coopérative, de nombreux apports de particuliers ont été récoltés et le mécanisme Braserero a ainsi permis d'emblée de doubler les apports en capital. Cette coopérative, pleine de nouveaux projets pour le futur (dont un marché en ligne prévu prochainement), est donc sur de bons rails financiers. Mais qu'en est-il du côté bruxellois pour des coopératives qui voudraient se lancer ?

Du côté de la Région de Bruxelles-Capitale

Si des dispositifs intéressants d'accompagnement à la création de projets coopératifs existent déjà, comme ceux de Coopcity¹⁹ ou encore l'appel à projets Bruxell-ES²⁰, aucun mécanisme similaire à Braserero n'existe toutefois à l'heure actuelle. C'est par contre très clairement en projet. La note d'orientation « Economie sociale » du ministre Didier Gosuin mentionne ainsi en toutes lettres le dispositif wallon :

¹⁷ <http://hesbicoop.be/>

¹⁸ <http://hesbicoop.be/hesbicoop/specificites/>

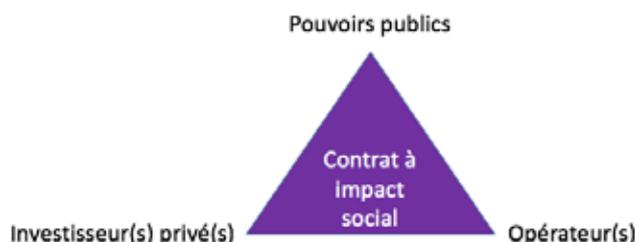
¹⁹ <http://coopcity.be/>

²⁰ <http://www.saw-b.be/spip/Appel-a-projet-Bruxell-ES>

« L'intention est de créer un produit BRUSOC pour investir en capital dans des coopératives innovantes, et renforcer leurs fonds propres pour leur permettre un meilleur déploiement économique, sur base de l'expérience concluante de l'outil wallon Braserero. »²¹ Les acteurs de l'économie sociale saluent également le succès de ce dispositif et souhaitent la création d'un outil de ce type en Région de Bruxelles-Capitale. *Wait and see !*

Contrat à impact social : une forme de partenariat public-privé

Le contrat à impact social (Social Impact Bond en anglais) est un mécanisme financier incluant les pouvoirs publics, un (ou plusieurs) investisseur privé (banques, fondations,...) et un (ou plusieurs) opérateur qui réalise l'action sociale visée.



Pourquoi financer ainsi des programmes sociaux relatifs aussi bien à la protection de l'enfance, qu'à la lutte contre le chômage, contre le récidivisme ou le sans-abrisme ? N'est-ce pas le rôle des pouvoirs publics de financer la prise en charge de ces actions ?

Les besoins sociaux augmentant plus vite que les deniers publics qui leur sont consacrés, les gouvernements décident de s'adjoindre les ressources du privé dans une logique de gagnant-gagnant. Ce mécanisme semble être privilégié pour favoriser l'innovation, que ce soit en termes d'actions ou de méthodologie visée. Ainsi, le gouvernement français a lancé, en 2016, un appel à projet « Contrats à impact social » qui vise de nouvelles solutions de financement pour des actions innovantes de prévention.

Un mécanisme qui se veut gagnant-gagnant

Les contrats à impact social prévoient des objectifs de réussite qui feront l'objet d'une évaluation. En cas de succès, l'investisseur perçoit un paiement qui correspond, selon l'atteinte des objectifs, à l'entier ou à une partie de la somme investie, ainsi qu'un montant rémunérant la prise de risques. En revanche, en cas d'échec, l'investisseur n'est pas remboursé. Ce mécanisme permet aux pouvoirs publics

²¹ Note d'orientation « Economie sociale » - Des entreprises sociales mieux soutenues en Région bruxelloise, 2017, p.20.

de ne financer que des actions réussies. C'est donc l'investisseur privé qui supporte le risque et non le contribuable. Par ailleurs, l'objectif est que les pouvoirs publics réalisent des économies en réduisant les dépenses liées par exemple au versement d'indemnités de chômage, dépenses qui n'ont plus lieu d'être en cas de succès des actions.

Des conditions de réussite

Né au Royaume-Uni en 2010, ce mode de financement comptait, cinq ans plus tard, 43 déclinaisons dans 11 pays²². L'OCDE a publié des éléments de diagnostic et des recommandations dans une étude parue en 2016²³. Ainsi, l'organisation précise le peu de recul dont nous disposons actuellement sur les résultats de ce mécanisme financier. Elle rappelle, compte tenu de la complexité de cet instrument, qu'il nécessite du temps, de l'expertise et l'engagement de multiples parties prenantes.

L'impact social, qui est au cœur de la démarche, doit répondre à un critère de mesurabilité tout en évitant la pratique d'un écrémage du public-cible qui permettrait d'atteindre (plus) facilement les résultats visés. Pour cela, l'OCDE préconise une conception méthodologique rigoureuse. Mais cela suppose un investissement en termes métrologique et juridique qui entraîne des coûts. Il faut donc veiller à ce que le montant global des dépenses demeure intéressant pour le

pouvoir public. De plus, l'évaluation quantitative étant plus aisée que son pendant qualitatif, le risque est d'exclure de la dynamique des projets dont les résultats sont moins facilement quantifiables mais socialement pertinents. Enfin, parmi les recommandations, l'organisation présente les contrats à impact social comme un complément de la fourniture de services sociaux et non pas comme un mécanisme central.

Du côté de la Belgique

Dans notre pays, un contrat à impact social a été signé en 2014 entre Kois Invest (une entreprise belge spécialisée dans l'investissement à finalité sociale), Actiris et l'ASBL Duo for a job qui propose un programme basé sur le mentorat pour aider les jeunes migrants à trouver un emploi. A l'issue des deux années du contrat, une évaluation est prévue par l'Observatoire bruxellois de l'emploi afin de comparer le taux d'insertion des jeunes participant au programme avec le taux d'insertion de jeunes aux caractéristiques démographiques identiques mais qui n'ont pas participé au programme. A ce stade, l'Observatoire a déjà réalisé l'évaluation portant sur la cohorte de bénéficiaires de l'année 2014 et travaillera prochainement sur la cohorte 2015. Comme tout rapport de l'Observatoire, celui-ci devra ensuite faire l'objet d'une validation par un évaluateur externe. Les résultats définitifs ne seront donc disponibles qu'en 2018.

²² Social impact bonds : state of play & lessons learnt, OECD 2016

²³ Understanding social impact bonds, OECD 2016



Alternative durable pour un service social ?

→ Tatiana Vanessa Vial Grösser

Financements innovants ?

Entre le prêt, la prise de participation ou le don, il n'y a rien de vraiment neuf sous le soleil (incertain) de Bruxelles. Clairement, ce n'est pas parce que les dons sont sollicités via une campagne de publicité originale ou via une plateforme de crowdfunding que ce n'en est pas un. On demande tout simplement à l'associatif de moins recourir aux subsides publics. Les alternatives ? Bénévolat, don d'un donateur privé ou de citoyens engagés, prise de participation, etc. Les associations ne peuvent se financer uniquement par l'Etat, elles doivent faire appel aux soutiens traditionnels. Ne s'agit-il pas d'un retour en arrière ?

Seuls les subsides publics structurels peuvent offrir une stabilité aux associations pour mener à bien leurs missions sociales. Toutes les autres formes de financement sont peu fiables et ne permettent pas de déployer des services de qualité : le donateur peut changer ses priorités, celui qui prend des parts souhaite un retour plus important, etc. Le réseau que les associations auront mis en place sera de première importance. Il faudra montrer aux décideurs la nécessité d'offrir ces services sociaux y compris aux plus démunis. Il faudra aussi et surtout, déployer un réseau qui puisse investir dans le projet social sans en attendre un retour financier trop important.

Cependant, la diversification des moyens force l'associatif à se rapprocher des non-initiés. Chacun devra réfléchir à une communication accessible de ces missions. L'ouverture du débat est une opportunité à ne pas rater.

Pour quoi faire ?

D'après ces témoignages, les associations utiliseraient les moyens alternatifs pour développer des activités parallèles ou complémentaires à leurs missions de base : recherche et développement, innovation sociale, projets originaux. Le mot d'ordre de notre époque, c'est « innovant ». On nous demande de créer, sortir des sentiers battus, lancer des initiatives, etc. Bref, du neuf ! Il n'y a plus vraiment de financement alternatif pour faire fonctionner un ancien projet qui pourtant reste pertinent. Lorsque les moyens publics se tarissent, ces projets s'éteignent.

Aucune structure ne peut survivre sans recherche et développement. Associatives ou privées, elles doivent s'adapter à leurs publics. Les besoins de ces derniers ne cessent d'évoluer et les associations doivent y répondre rapidement. L'innovation sociale est le pilote de tout le secteur associatif. C'est ainsi qu'il a développé des domaines qui étaient jusqu'à hier inconnus. Il a permis l'émergence de métiers jusqu'alors inexistantes et n'a cessé de se professionnaliser (voir Robert Castel, Les métamorphoses de la question

sociale). L'innovation doit être financée structurellement par les pouvoirs publics.

Les projets originaux font partie intégrante du développement du secteur associatif ! Tous les projets aujourd'hui reconnus ont été à leurs débuts des projets originaux, audacieux, sortant du cadre établi.

Services publics, moyens publics

Force est de constater un renforcement de la logique budgétaire et une inversion de la logique politique. Il ne s'agit plus de partir d'un projet de société et de dégager des moyens pour le concrétiser. Aujourd'hui, la réflexion démarre sur les moyens budgétaires disponibles pour identifier les projets qui rentrent dedans. Les institutions européennes ont clairement pris parti pour cette conception en demandant aux Etats membres de soumettre leurs budgets nationaux pour approbation.

Stratégies pour survivre ?

Le 7^e « Baromètre des associations »¹, a tiré plusieurs conclusions pour 2017 :

- La situation financière des associations se stabilise mais reste cependant précaire, car 1 association sur 4 a vu ses revenus diminuer en 2016, 1 sur 5 a rencontré des problèmes financiers et 17 % de celles qui occupent du personnel permanent ont dû licencier. Les associations semblent désormais se tourner vers des stratégies alternatives, telles que les économies d'échelle, la marchandisation et les sources de financement privées.
- Seules les associations les plus importantes survivront grâce à la diversification des sources de financement.

La diversification des moyens est clairement la tendance de l'associatif. La mise en concurrence des associations aura les mêmes conséquences que dans le secteur marchand : les plus importants survivront en diversifiant les sources de financement.

La diversification est non seulement un conseil judicieux, mais amènera une profonde modification du secteur associatif. Dans le contexte actuel où les moyens publics se raréfient et où la limite entre ce qui relève de l'Etat et ce qui n'en relève pas devient de plus en plus floue, il sera facile de demander aux associations d'accepter le strictement disponible et de les renvoyer vers d'autres sources de financement pour mener à bien leurs missions de service public.

Avons-nous le choix ?

1 <https://www.kbs-frb.be/fr/Newsroom/Press-releases/2017/20170222AJ>

Rencontre avec Geoffroy Carly, co-directeur des CEMEA

→ Margaux Hallot

Les CEMEA fêtent leurs 70 ans accomplis cette année. La fête a eu lieu le 10 juin dernier. A cette occasion, nous avons rencontré l'un de leurs directeurs, Geoffroy Carly, avec lequel nous avons discuté éducation populaire, militance, enseignement, administration et enjeux pour les années à venir.

Que sont les CEMEA ?

Ce sont les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. Chaque mot est ici important : on parle bien des méthodes, mais ce qui est actif, c'est l'éducation. On promeut en effet une éducation autodéterminée, basée sur les personnes. On s'oppose donc aux tendances d'activation sous prétexte d'« agiter » les gens, on veut qu'ils restent maîtres de leur devenir. Entraînement suppose qu'on pratique régulièrement, comme un sport, et qu'on se remet en question.

Comment ces centres sont-ils apparus ?

Les CEMEA arrivent en 1946 en Belgique, à la sortie de la deuxième guerre mondiale, alors qu'ils étaient déjà présents en France en 1937. C'est l'époque de la libération du temps de travail, des loisirs et des congés payés. Nous sommes reconnus en éducation permanente en Fédération Wallonie Bruxelles, en Insertion socioprofessionnelle en région bruxelloise et par l'ONE pour les formations des professionnels de l'enfance. On travaille aussi dans la formation des enseignants et dans le champ de la jeunesse. On se revendique comme étant un mouvement associatif; c'est une posture militante sur l'éducation en voulant transformer une série de choses dans l'école, les crèches... tous les lieux d'éducation.

Nous sommes membres de la fédération internationale des CEMEA, qui sont présents un peu partout dans le monde, et dont le siège se situe à... Bruxelles. Elle a été fondée dans les années 60 et Marcel Hicter en a été le président de 1971 à 1979.

Comment se déclinent vos activités ?

Au niveau de la jeunesse, on organise des centres de vacances qui restent des « terrains d'application », une approche du terrain, afin que nos théories et pratiques soient ancrées dans des réalités concrètes.

On propose également une formation d'animateur et de directeur de centre de vacances, historiquement les premières formations qui existaient dans ce domaine. On forme aussi des délégations d'élèves dans les établissements scolaires, mais de moins en moins car les financements disparaissent.

Au niveau des formations pour adultes, nous organisons des formations transversales autour des pratiques pédagogiques. Elles sont suivies par des enseignants, des éducateurs, des animateurs...

Au niveau de l'insertion socioprofessionnelle, nous formons 34 demandeurs d'emploi peu qualifiés en

animation de quartier et animation extra-scolaire.

En travaillant avec des maisons de quartier notamment, on s'inscrit pleinement dans le tissu associatif bruxellois.

Nous sommes également le plus gros opérateur de formation continuée portant sur les 0-12 ans habilité par l'ONE pour la formation des professionnels de l'accueil en crèche et accueil temps libre.



Parallèlement à toutes ces formations, nous organisons aussi des groupes de travail qui traitent des questions d'égalité de genres, de culture, de santé mentale, etc. C'est dans ce cadre-là

qu'a été organisé en décembre 2016 le Festival du Film d'Éducation.

Au niveau de l'école, nous intervenons dans la formation continuée des enseignants. On accompagne également les équipes éducatives scolaires, pour repenser les lieux afin d'y accueillir correctement les élèves. Par exemple, dans une école maternelle, pendant 2 années complètes, on a travaillé avec eux sur l'aménagement, l'accueil, les pratiques pédagogiques etc.

On organise également sur Liège et Bruxelles des groupes d'échange de pratiques pour le personnel travaillant dans les écoles.

Nous recevons également parfois des demandes ponctuelles d'équipes sur des pratiques d'équipes ou des modèles pédagogiques.

On essaie d'amener les enseignants à se sentir davantage dans un collectif et à prendre conscience de leur intervention au sein de ce dernier. C'est malheureusement une dimension qui n'est actuellement pas assez prise en compte dans l'enseignement.

En parlant d'enseignement, quel est l'avis des CEMEA sur le pacte d'excellence ?

La question du sens de l'école n'est pas posée. Or l'école est une construction relativement récente par rapport à l'humanité. Elle est née d'un besoin d'instruire la population et de créer de la main-d'œuvre qualifiée. Aujourd'hui, il y a une pression autour de l'école pour la rendre conforme aux attentes de la société. Mais qui détermine ces attentes ?

Même si un tronc commun a été proposé, quelle sera la réelle pluridisciplinarité dans ce programme ? Les matières seront-elles hiérarchisées entre elles ?

L'école ne doit pas être au service de la société, mais des personnes. Pour illustrer un exemple, le chapitre « citoyenneté » s'appelle « citoyenneté



et ouverture sur le monde de l'entreprise » - ça en dit beaucoup...

L'école doit traiter de la manière de gérer une société dans sa globalité et donc de la transformer. L'école doit être un peu en décalage, un peu protégée pour réinvestir cette société de manière plus offensive.

De notre point de vue, ce pacte, plus on le lit, plus il faut dire « non ». Il ne garantit rien. Il faut travailler la culture autour de l'école, lui donner du sens et remettre du « sens politique ». Quand on confond liberté et laisser-faire, on ne discute plus du sens politique mais des méthodes pédagogiques. Les enfants ne sont pas des boîtes à emmagasiner du savoir mais bien des personnes qu'on ne prend plus dans leur globalité. Il faut donc absolument réfléchir à toutes ces questions car le pacte ne le fait pas.

Il a d'ailleurs été essentiellement construit par les pouvoirs organisateurs et les syndicats. Quand on sait que McKinsey (boîte de consultance)

est derrière le projet, on a de quoi se poser sacrément des questions. La logique de travail a d'emblée été de travailler avec eux, logique éminemment capitaliste. A ce sujet, Marie Martine Schyns (Ministre de l'Enseignement) a fait un lapsus révélateur dans une interview donnée en parlant de McKinsey (McKinsey sur les bancs de l'école, Arte, 2017) « il ne faut pas voir le mal partout là où il est ».

Ce qui est le plus effrayant dans tout ça, c'est que quasi personne ne réagit...

Comment le public des CEMEA a-t-il évolué ?

La formation s'est professionnalisée, on a donc plus d'emplois et plus de publics d'action. Les motivations varient selon les publics également. En insertion socioprofessionnelle, le public est plus contraint : les gens cherchent une formation car ils risquent d'être exclus de quelque chose. Les enseignants qui sont en formation sont obligés d'être

là, ils ne l'ont pas forcément toujours choisi.

Il y a également beaucoup plus d'acteurs en formation aujourd'hui. Une certaine concurrence s'installe et cela amène une logique de marché par rapport aux publics.

Quels changements as-tu observés ?

En évoluant au sein des CEMEA, j'ai acquis plus de responsabilités et j'ai à mon grand regret découvert que le poids de l'administration était complètement disproportionné. A partir du moment où l'on est polysubventionné, on est soumis à des contraintes administratives qui s'additionnent les unes aux autres. On nous demande de prouver 3 fois que l'on paie bien nos impôts, que l'on paie convenablement les gens. Le prouver une seule fois suffirait, et dans le pire des cas, on ferait face aux sanctions. Mais non. Il va falloir le prouver à l'ONSS, à la COCOF, à Actiris, au FSE, à la FWB, à la région wallonne, et j'en passe... Sous la bannière de la bonne gestion, chaque acte posé doit être légitimé par d'autres autorités pour être reconnu et tout ça suppose une charge de travail.

Parallèlement à ça, je remarque un sentiment de défiance vis-à-vis des associations. A la base, je croyais que l'on apportait une expertise, un avis ; on développait un projet et on discutait de son sens politique.

Aujourd'hui, les associations sont souvent perçues comme des « profiteurs de subventions » qui seraient potentiellement illégitimes et dont on ferait on ne sait pas très bien quoi. On est donc suspects a priori de ce qu'on va faire, et encore plus quand on est polysubventionnés.

Or cette polysubvention résulte d'un manque de moyens structurels, on doit donc aller chercher des moyens un peu partout afin que le système tienne. Mais cette démarche est potentiellement suspecte, et on ne regarde plus ce qu'on accomplit dans sa globalité mais on nous demande de prouver que ce l'on fait est correct au regard de

l'administration. Tout ça reste bien sûr toujours très déclaratif. Il est extrêmement rare de voir des contrôleurs dans le cadre de nos actions. A chaque fin de formation qualifiante, on organise une clôture officielle. Ça a été une expérience intense, et on demande donc aux gens de signifier quelque chose à leurs proches à la fin de ces formations par des moyens variés : une pièce de théâtre, un texte, etc. Chaque fois, on invite les pouvoirs subventionnants, mais ils ne viennent jamais ou que très rarement. Or cela donnerait une dimension plus sensible et sensée. Dans les dossiers, tout cela est très formel et répétitif mais ça n'explique pas par exemple comment des gens un peu paumés ont découvert d'autres personnes, ont repris confiance en eux, ont pu acquérir une série de compétences et qu'ils disent tout ça eux-mêmes. Ça donnerait beaucoup plus de chair et de corps à une pratique que des mots dans un dossier qui témoignerait de par exemple « 3 remises à l'emploi, 4 reprises d'études, etc... »

On assume pourtant des missions de service public, qui nous sont déléguées. Il faut faire de la remise à l'emploi, former tel ou tel type de public avec des moyens beaucoup plus limi-

tés que si c'était l'administration qui s'en occupait. On doit également sans cesse prouver ce qu'on avance. En ce moment, nous travaillons à une évaluation du décret relatif à l'éducation permanente. On l'avait déjà fait en 2011, et ce qui y était écrit confirmait presque tout ce que les associations disaient déjà. Sauf qu'il a fallu une étude universitaire, des chercheurs, et surtout un processus qui a duré 1 an ½ pour que ce que les associations avaient clamé soit réputé valide. Ce n'est pas juste vis-à-vis des associations, c'est également une perte d'argent et de temps. Le regard des administrations et du politique porté sur les associations est tout de même très particulier. A ceux qui disent, car je l'ai vécu, que « les associations en cohésion sociale sur Bruxelles sont parfois là uniquement pour avoir de l'argent et ne pas faire grand-chose », je leur réponds que je ne pense pas une seule seconde qu'une association puisse se soumettre aux épreuves de subventionnement de la COCOF sans réel projet, dans l'unique but d'avoir de l'argent. C'est totalement absurde.

Mais cela illustre malheureusement bien le rapport entretenu et la vision des associations...



A cela s'ajoute un écart grandissant entre les administrations et les associations, les agents de l'administration n'étant plus, pour la plupart, passés par des projets associatifs, dans l'action.

Quelles évolutions positives sont possibles dans ce contexte ?

En touchant un public assez large, et en ayant une aura plus importante, on parvient plus facilement à atteindre et à rencontrer des personnes ou associations qu'avant, et c'est super.

On se déploie dans plus de champs qu'avant également : école, santé mentale, accueil du temps libre, culture, etc.

A côté de ça, depuis 10-15 ans, on écrit : on garde une trace de notre transmission orale, du travail de réflexion. (Les ceméactions entre autres, et des ouvrages ponctuels). Avec des écrits, on s'inscrit autrement dans le champ politique. On nous enferme parfois sous une étiquette de « bons techniciens de l'animation » mais le fait d'avoir des écrits qui viennent étayer ce que l'on fait, non plus sur des aspects techniques mais politiques, nous ouvre à un autre débat. Ça nous empêche d'être circonscrits dans le champ « techniques d'animation ». Ces écrits nous permettent d'allier pratique et politique.

Comment vois-tu l'avenir des CEMEA ?

Les actions que l'on mène sont très diversifiées, je pense que si on arrive à tenir de front tout ça pour l'instant, on pourra encore déployer de l'action dans d'autres champs, notamment celui de la santé mentale, de l'école – plus qu'on ne le fait aujourd'hui.

Le champ de la formation à l'animation est voué aussi à se transformer car il y a tellement de dispositifs mis en place aujourd'hui. Les formations scolaires autour de l'animation vont se restructurer autour de ça, et nous aussi, de facto. On s'est beaucoup développé ces dernières années, mais il y a

actuellement moins de moyens mis à disposition qu'il y a quelques années.

Une de mes craintes est le sort des matières personnalisables avec les transferts des compétences et la fédéralisation de l'Etat. Si tout ce qui a trait à la culture et à l'école est transféré aux régions, j'ai peur que cela change la logique de travail dans laquelle on est. Or la Fédération Wallonie Bruxelles est un bastion philosophiquement intéressant sur l'approche des personnes et des matières personnalisables. J'ai peur que la logique économique ne prenne le pas si tout ça est transféré aux régions. L'aspect économique y prime sur l'aspect culturel ou éducationnel. Il faut être vigilant sur ces changements.

On le voit déjà maintenant avec la communauté française qui est dépendante financièrement. Dans notre secteur, les emplois sont financés à hauteur de 50% par les aides à l'emploi régionales. On supprime aujourd'hui doucement les APE (Aides à la Promotion de l'Emploi), les ACS, etc. en tant que soutiens sectoriels. Comment accompagner les associations qui se développent, et dont on a davantage besoin qu'hier, si on n'a plus assez d'argent pour les soutenir ? C'est ici un risque qui dépasse bien sûr les CEMEA.

Et toi finalement, comment es-tu arrivé aux CEMEA ?

Je suis arrivé ici complètement par hasard. J'accompagnais une copine qui n'avait pas envie d'aller seule à une formation d'animateur. J'avais 16 ans, cette formation a duré 10 jours et ça a changé ma vie. C'était une des premières fois dans ma vie que j'avais l'impression de vraiment exister. Ce que je disais avait du poids, on me laissait tenter des choses et échouer sans que ce ne soit grave, je découvrais plein de choses... !

J'ai donc voulu retrouver cette intensité, c'est comme ça que je me suis retrouvé dans des centres de vacances, d'abord en tant qu'animateur et puis comme directeur. J'ai commencé à être volontaire en 93, j'ai entamé une formation de formateur en 96, en parallèle de mes études. J'ai commencé mes études en communication appliquée alors que j'étais déjà aux CEMEA. C'était une manière pour moi d'instrumentaliser mes études dans une certaine mesure. Mon mémoire didactique a par exemple servi à construire le premier site internet des CEMEA.

En 99, j'ai été diplômé et un poste s'est libéré quelques mois plus tard.



Les grèves sont en vacances

Chaque année, depuis 2006, en moyenne, la Belgique perd 71 jours de travail avec les grèves. Ce joli chiffre place ainsi la Belgique au 4^e rang des champions des grévistes. Quel peuple de râleurs ! Quelle bande de fainéants ! Au travail que diable et avec le sourire !

Alors que dites-vous de rester entre nous ? Du repos oui ! Mais pas trop de dépaysement... Alors voici un petit guide satirique pour choisir sa destination en fonction des grèves !

Ça y est, la fin de l'année est arrivée. On a travaillé dur tout au long de l'année, en espérant que cette période arriverait vite. On a beau ne plus être des écoliers, cette fin de mois de juin sent malgré tout bon la légèreté, la crème solaire et surtout, les départs en vacances pour beaucoup. Mais à la veille de ces grands départs se pose une question assez primordiale : où partir ?

Certains (ringards) choisissent leur destination en fonction du soleil, d'autres selon les activités possibles pour les petits (diables) enfants, d'autres encore pour le calme ou la tranquillité,... Mais nous, nous proposons un tout autre moyen : le nombre de jours de grève !

On a parcouru notre mappemonde et nous avons sélectionné pour vous quelques destinations de choix.

Jetons ensemble un coup d'œil au palmarès des destinations à étudier.

La première place est heureusement occupée par un pays où le Belge aime aller en vacances. Ses montagnes, ses côtes, son vin et son fromage : hé oui, la France est première du classement. 123 jours ! Champagne ! Bulles ! Et foie gras !

La deuxième marche est occupée par un pays un peu plus au Nord, connu pour sa décoration à la mode et sa petite sirène. Partons pour le Danemark, le pays qui pourtant, pensait-on, était un bon élève en matière de grève. Comme quoi, il ne faut jamais se fier aux apparences. Le minimalisme scandinave n'empêche pas la lutte sociale !

La 3^e marche va également vous étonner et vous emmener de l'autre côté de l'Atlantique. Sirop d'érable, caribou, poutine et direction ... le Canada ! Ce résultat est moyennement étonnant quand on sait que beaucoup d'Européens s'envolent pour ce pays afin d'y trouver plus facilement un travail.

Faire grève quand on est sans emploi, c'est un peu difficile en effet.

Par contre, je suis navrée de vous apprendre que l'Italie et la Grèce ne tiennent plus de statistiques à ce sujet. Que cela ne vous empêche bien sûr pas d'y passer un agréable séjour. Musée à ciel ouvert et dégustation d'huile d'olive...

En revanche, on ne vous conseille pas l'Autriche ou la Suisse, qui comptent chacune à peine 2 jours de (congé) grèves par an. Dépaysement presque total au programme.

Cependant, si vous êtes vraiment téméraires, si vous voulez un dépaysement total, nous vous proposons des lieux encore plus exotiques. Si durant toute l'année vous râlez car « les grévistes prennent les usagers en otage » et « qu'au lieu de faire grève, ils feraient bien d'aller travailler tous ces gens ! », pourquoi ne pas aller dans des pays qui ont pris des décisions, drastiques certes, mais efficaces... en tout cas d'un certain point de vue... Parce que c'est bien joli de rigoler et de blaguer sous les cocotiers, mais n'oublions quand même pas que certains pays interdisent le droit de grève. C'est le cas pour la Corée du Nord, les Emirats arabes unis, le Qatar ou encore l'Arabie Saoudite. A vous de voir...

Alors quand on compare, on est quand même rassuré de voir que dans notre plat pays certains militent toujours ardemment en scandant haut et fort que le droit de vacances, heu grève, est un droit fondamental. C'est le cas d'Alexi Deswaef, président de la ligue des droits de l'Homme. Droit de grève = droit de l'homme, qu'il dit.

Avec un slogan pareil, vous pouvez partir serein en vacances à l'étranger, les grèves vont pouvoir recommencer de plus belle à la rentrée dans nos jolies contrées... Enfin, ce n'est pas certain. Le projet de loi de la SNCB et de son service minimum a été approuvé en mai.

Enfin, nous vous souhaitons de passer les meilleures vacances possibles, bien méritées au passage, avant de vous retrouver en pleine forme à la rentrée, pour d'éventuelles nouvelles grèves !



L'offre ISP néerlandophone à Bruxelles

→ Steef Corijn (Tracé Brussel)

L'article ci-dessous fait suite au dossier du numéro précédent. Intitulé "L'insertion d'ailleurs vue d'ici", ce dossier présentait les dispositifs d'accompagnement et de formation en France, au Royaume-Uni et au Québec. Cet article ajoute une nouvelle perspective au dossier en se focalisant sur l'offre ISP néerlandophone à Bruxelles.



Dans le contexte institutionnel très complexe de Bruxelles, tout un éventail de pouvoirs publics exerce une influence sur la politique de l'emploi, y compris en ce qui concerne l'offre néerlandophone. Cet article explique en quoi consiste cette offre néerlandophone et quelles sont les instances publiques qui s'efforcent, en concertation ou non, de structurer cette politique. Il y a une large gamme d'organisations et

d'institutions néerlandophones bruxelloises qui préparent des chercheurs d'emploi de profils très divers pour le marché de l'emploi, par un accompagnement, une formation, des études et une expérience de travail.

Il convient d'évacuer d'emblée un malentendu : l'offre néerlandophone n'est pas uniquement réservée aux Bruxellois néerlandophones. Elle s'adresse à des chercheurs d'emploi bruxellois qui ont une perspective professionnelle néerlandophone, autrement dit qui veulent, en apprenant à (mieux) parler néerlandais, augmenter leurs chances sur le marché de l'emploi bruxellois, en combinaison avec une formation, un accompagnement ou une expérience de travail spécifique.

Accompagnement vers l'emploi

Une première condition pour pouvoir faire usage de cette offre est d'être inscrit comme chercheur d'emploi à Actiris. Cette inscription est importante du point de vue administratif et permet à la personne de bénéficier du statut de chercheur d'emploi, ce qui est une condition pour toucher des allocations

de chômage. L'offre qui est décrite dans cet article se compose principalement d'actions qui sont gratuites pour les chercheurs d'emploi et dont beaucoup permettent à la personne d'être dispensée de contrôle pendant la durée de la formation ou de l'accompagnement.

Les chercheurs d'emploi inscrits peuvent s'adresser à Actiris pour toute une série de services d'accompagnement à l'emploi. En plus d'être l'office régional de l'emploi, Actiris est aussi le chef d'orchestre et l'organisme de financement de l'offre d'accompagnement. Les chercheurs d'emploi bruxellois peuvent s'adresser non seulement à Actiris, mais aussi à un grand nombre d'organisations qui proposent un accompagnement et avec lesquelles Actiris collabore de diverses manières.

Le VDAB est l'un des partenaires d'Actiris. En Flandre, il est compétent en matière d'accompagnement à l'emploi, mais il n'a pas cette compétence à Bruxelles. Cependant, depuis le 1^{er} juillet 2015, le VDAB Brussel a un mandat d'Actiris, avec le financement correspondant, pour placer des chercheurs d'emploi bruxellois. Un chercheur d'emploi peut être orienté, à sa demande, vers les services du VDAB, qui se charge ensuite d'assurer l'accompagnement et de proposer une formation professionnelle. Le VDAB Brussel accompagne

alors les chercheurs d'emploi de la même manière qu'en Flandre, selon la méthodologie 'Iedereen Bemiddelaar'.

D'autre part, ces chercheurs d'emploi peuvent s'adresser à l'un des trois Werkwinkels bruxellois, en partenariat avec le VDAB, Actiris et Tracé Brussel vzw. Ces Werkwinkels correspondent aux Missions Locales et dépendent de la même Ordonnance. Il y a trois implantations : le Werkwinkel Sint-Joost-ten-Node, le Werkwinkel Brussel-Centrum et le Werkwinkel Anderlecht. Un chercheur d'emploi peut y obtenir de l'aide et des conseils dans sa recherche de formations ou d'emploi. Les Werkwinkels fournissent leurs services aux chercheurs d'emploi dans différentes langues, mais en les motivant à apprendre le néerlandais ou à l'améliorer dans l'optique d'une formation et d'un emploi. Ils sont aussi très axés sur les opportunités d'emploi en périphérie. À cela s'ajoute l'offre du Leerwinkel Brussel, qui informe, accompagne et oriente les Bruxellois âgés de 15 ans minimum intéressés par un trajet éducatif en néerlandais. Le Werkwinkel et le Leerwinkel Brussel participeront également au projet de la Cité des Métiers/Beroepenpunt.

Actions spécifiques d'accompagnement

Actiris finance aussi d'autres actions d'accompagnement en mettant sur pied des **partenariats** avec des organisations au moyen d'**appels à projets**. Ceux-ci sont ouverts aux organisations aussi bien francophones que néerlandophones.

Actiris élargit son offre d'**accompagnement de publics spécifiques** en faisant appel à des accords de partenariat avec des opérateurs dans le domaine de l'emploi. Pour la période 2017-2020, ces publics spécifiques, accompagnés par des organisations néerlandophones sont les suivants :

- les chercheurs d'emploi ayant des problèmes médicaux graves ou modérés,
- les chercheurs d'emploi ayant un handicap reconnu,
- les chercheurs d'emploi détenus et ex-détenus,
- les chercheurs d'emploi analphabètes,
- les chercheurs d'emploi qui vivent dans une grande pauvreté.

Il y a aussi l'offre des **Ateliers de recherche active d'emploi**. C'est une méthodologie mise au point au départ par Actiris. Ces ateliers accompagnent les chercheurs d'emploi par des actions individuelles ou collectives. Tant Actiris que diverses organisations néerlandophones c.q. Groep Intro, InBrussel, Maks, Vokans, Manpower, Skillbuilders organisent des ateliers en néerlandais.

Une nouvelle forme d'accompagnement, spécifiquement destinée aux **chercheurs d'emploi de 50 ans et plus** qui vivent à Bruxelles, a vu le jour en juillet 2016 sous la forme d'un trajet d'accompagnement intensif et personnalisé.

D'autre part, trois organisations néerlandophones (Groep Intro Brussel, JES et InBrussel) utilisent depuis 2015 la méthode 'find-bind-mind outreach'. Elles s'adressent ainsi aux **jeunes dits 'NEETS'** ('not in employment, education or training') et veulent accompagner des jeunes de 15 à 30 ans qui ne sont ni dans une filière d'enseignement, ni en formation, ni au travail pour les orienter vers une formation professionnelle, une filière d'enseignement, un stage ou un emploi.

Formation professionnelle et mise à l'emploi

Nous avons déjà mentionné ci-dessus le rôle que remplit le VDAB dans l'accompagnement de chercheurs d'emploi. Mais le VDAB est aussi compétent depuis longtemps en matière

d'offre néerlandophone de formations professionnelles dans la capitale. Le VDAB Brussel propose lui-même des formations professionnelles (en 'gestion propre') et subventionne des partenaires qui en proposent d'autres. Pour mettre en place cette offre, le VDAB recourt à des appels d'offres publics ou à d'autres formes de subventionnement.

Lorsque le VDAB reconnaît une formation, les participants bénéficient de certains avantages, comme le remboursement des frais de transport et de garde d'enfants, une assurance accidents du travail et, dans certains cas, une prime incitative de 1 euro par heure de formation suivie.

L'offre de formation se situe dans divers secteurs : bâtiment, aide aux personnes, commerce, vente, alimentation et horeca, logistique et transport, multimédia, arts de la scène et du son et enseignement. Il existe aussi différents types de formation : des orientations et un screening pour faire découvrir un certain secteur aux participants ou pour voir dans quelle mesure ils peuvent y être rapidement mis à l'emploi, des formations préalables en préparation à des formations qualifiantes qui à leur tour préparent les personnes à un emploi. Beaucoup de ces formations comprennent des stages. Le VDAB dispose également d'un budget pour l'accompagnement des participants, pendant et après la formation. Ces budgets font partie du mandat et du financement correspondant octroyé par Actiris. Pour les formations proposées par des partenaires, le VDAB intègre ce financement dans les budgets de formation qui leur sont destinés.

Enseignement pour adultes

À côté des formations professionnelles, il y a aussi l'enseignement pour adultes : il comprend l'enseignement de base - assuré par le centre d'éducation de base Brusselleer -,

l'enseignement secondaire pour adultes et l'enseignement professionnel supérieur. La principale différence avec une formation professionnelle est que les chercheurs d'emploi obtiennent un diplôme à l'issue de leurs études. Les formations professionnelles sont davantage axées sur un emploi spécifique et sont en moyenne moins longues. Les centres d'enseignement pour adultes actifs à Bruxelles sont les suivants : CVO¹ Brussel, CVO COOVI, CVO Brussels education center, CVO Lethas, CVO Meise-Jette et CVO Strombeek-Grimbergen.

Par ailleurs, SYNTRA Brussel propose aussi des formations pour futurs entrepreneurs dans différents secteurs et des formations sur mesure pour PME dans plusieurs branches d'activité. Les personnes qui achèvent avec succès une formation professionnelle obtiennent un certificat ou un diplôme officiellement reconnu. Il s'agit aussi bien de formations que de remises à niveau plus brèves. Syntra Brussel a aussi une offre dans le cadre de l'apprentissage : les élèves combinent quatre journées d'apprentissage sur le lieu de travail dans une entreprise, une asbl ou une institution publique avec une journée de formation générale ou professionnelle dans un campus SYNTRA.

Expérience de travail

Pour les chercheurs d'emploi de longue durée, il existe une offre d'expérience de travail via l'économie sociale d'insertion, qui est similaire à l'offre francophone. Un projet d'expérience de travail donne l'occasion à des chercheurs d'emploi d'acquérir de l'expérience tout en apprenant un métier. Il leur est aussi possible de suivre une formation complémentaire pendant les heures de travail. Il y a des conditions particulières pour pouvoir participer : être chercheur d'emploi de longue durée

avec une allocation de l'ONEm (PTP) ou du CPAS (Article 60). Les trajets d'expérience de travail sont généralement limités à 24 mois.

Dans ce cadre, il existe 22 projets néerlandophones (PIOW's : Plaatselijke Initiatieven voor de Ontwikkeling van de Werkgelegenheid/ILDE).

Apprentissage du néerlandais et alphabétisation

Pour pouvoir commencer certaines formations, un accompagnement, un enseignement pour adultes et une expérience de travail, un participant doit avoir une certaine connaissance du néerlandais. Dans certains cas, le niveau de néerlandais est clairement défini pour pouvoir entamer la formation, dans d'autres un trajet en néerlandais est planifié avec le participant. « Huis van het Nederlands Brussel » est la porte d'entrée à l'offre de cours de néerlandais dans la Région de Bruxelles-Capitale. Les participants passent d'abord un test pour déterminer leur niveau de néerlandais. Ensuite, Huis van het Nederlands les conseille et les oriente vers les organisations suivantes qui proposent des cours de néerlandais :

- Le CBE Brusselleer pour les apprenants les moins avancés
- Les centres d'enseignement pour adultes pour ceux qui ont une meilleure base
- Le VDAB Brussel collabore également avec Huis van het Nederlands pour proposer des immersions linguistiques. Il s'agit de cours de néerlandais pour des chercheurs d'emploi qui veulent apprendre le néerlandais rapidement et de manière intensive afin de pouvoir entamer une formation. Le VDAB Brussel a aussi des cours de néerlandais technique où on apprend surtout le vocabulaire indispensable pour un métier ou un secteur bien précis. D'autres

organisations proposent également des cours de néerlandais.

Conclusion

L'offre néerlandophone, ou plutôt une offre en néerlandais pour chercheurs d'emploi, est clairement présente à Bruxelles, étendue et diversifiée. Elle se compose d'organisations qui doivent s'adresser à différents pouvoirs publics pour être subventionnées : la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté flamande sont les principaux bailleurs de fonds, à côté de la VGC (Vlaamse Gemeenschapscommissie) qui prévoit aussi des moyens pour insérer des chercheurs d'emploi. Cela signifie que ces organisations doivent trouver leur chemin dans un paysage fragmenté de subventions, d'administrations et de réglementations. Il leur faut souvent louvoyer entre les différentes visions de ces pouvoirs publics sur la problématique du chômage et développer dans ce contexte une offre qui prépare le mieux possible leurs participants à un emploi.

L'important est que cette offre s'adresse à tous les Bruxellois, et pas seulement aux Bruxellois néerlandophones. L'accent est mis sur l'atout que constitue le néerlandais pour trouver un emploi, aussi bien à Bruxelles que dans la périphérie où il y a beaucoup d'opportunités d'emploi pour des Bruxellois peu qualifiés. On voit aussi que beaucoup d'organisations regardent au-delà de leur cadre étroit de subventionnement et cherchent à collaborer avec des organisations francophones. C'est indispensable, au vu du contexte multilingue de Bruxelles, et important pour améliorer la situation des Bruxellois sur le marché de l'emploi.

Pour plus d'info ? Commandez la brochure « Schakels naar Werk 2017 » - info@tracebrussel.be

1 Centrum Voor Volwassenenonderwijs

Plan d'action du Fonds 4S

→ Michèle Hubin

Votre association ressort de la Commission paritaire 329 ? Des besoins de formation émergent et l'équipe est prête à s'investir mais vous vous demandez comment financer les projets ? Le Fonds 4S (Fonds Social du Secteur Socioculturel et Sportif) peut vous apporter une piste de solution... et plus encore...

Une décennie d'existence... et un sérieux lifting !

Grâce à la signature de plusieurs Conventions collectives de travail¹ depuis 1997, le Fonds 4S a pour mission de stimuler toute initiative de formation, d'emploi et d'éducation dans le secteur socio-culturel et sportif². Il est géré paritairement par les fédérations d'employeurs regroupées à la Cessoc et les organisations représentatives des travailleurs, la CNE, le SetCa et la CGSLB. Après une décennie d'existence, le temps était venu de repenser le plan d'action et ses modalités en fonction des besoins du terrain.



Le Fonds 4S : pour qui ?

Tous les travailleurs de l'association, pourvu que celle-ci ressorte de la CP 329, quels que soient leur fonction, leur type de contrat ou leur régime de travail peuvent participer aux actions de formation soutenues par le Fonds.

Le Fonds 4S : avec quels moyens ?

Le nouveau plan d'action du Fonds entré en vigueur en 2017 a instauré un plafonnement par association des soutiens financiers. Chaque association dispose d'un *Budget Maximum Autorisé* (BMA), déterminé en fonction du nombre d'Équivalents temps plein (Etp) de l'association, l'année 2015 servant de référence. Le BMA est fixé pour une durée de 3 ans.

Nombre d'Etp de l'association	Plafond triennal pour la période 2017 à 2019
← 11 Etp	7 500 Euros
De 11 à ← 21 Etp	9 900 Euros
De 21 à ← 51 Etp	12 300 Euros
51 Etp et plus	14 700 Euros

Sur ce budget triennal, seuls deux tiers peuvent être utilisés sur une seule année.

Le Fonds 4S : pour quoi faire ?

Le Fonds 4S vise à soutenir les associations dans leur professionnalisation, à favoriser la formation en réduisant les freins et à augmenter le nombre de bénéficiaires en veillant à une répartition équitable des moyens.

Pour ce faire, trois types d'actions peuvent être soutenues par le Fonds. Elles peuvent être utilisées simultanément dans les limites des moyens mis à disposition de l'association (BMA).

Première option : les catalogues conventionnés.

Concrètement l'APEF (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation) et trois centres de compétences rendent accessibles leurs catalogues :

- Formapef : 300 formations pour les travailleurs du secteur non marchand dans des thématiques variées ;
- Le Centre de compétence Forem CEPEGRA³ : aide les professionnels du secteur de la communication visuelle et de l'industrie graphique à rester à la pointe de la technologie.
- Le Centre de Compétence Forem Tourisme : dédié à la professionnalisation du secteur du tourisme en Wallonie.
- La Mission Wallonne des Secteurs Verts : favorise l'accès à la formation continue des travailleurs des secteurs verts en Wallonie.

Bien que ces formations ne prévoient l'engagement d'aucun frais d'inscription pour les participants, chaque inscription sera comptabilisée dans le BMA à concurrence d'un montant de 80 €/jour/participant pour le catalogue Formapef et 98 €/jour/participant pour les centres de compétences.

1 Les CCT suivantes régissent la formation continuée en CP 329 :

- Fonds social dédié à la formation des "groupes à risque" du secteur socioculturel des Communautés française et germanophone du 20 mars 1997
- Efforts supplémentaires en matière de formation du 21 décembre 2015

2 Le Fonds 4S gère également le dispositif de reclassement professionnel via une CCT du 16 juin 2015

3 Centre de compétence de l'industrie graphique

Deuxième option : les formations « clé sur porte ».

L'option consiste à piocher dans une offre de formation déjà disponible chez un prestataire au choix de l'association. Celle-ci peut opter pour toute thématique de formation organisée et peut encore choisir de l'organiser chez l'opérateur ou dans ses propres locaux. La formation peut être suivie par un ou plusieurs travailleurs sans autre limite que le nombre total de travailleurs de l'association. L'intervention du Fonds est plafonnée à 80 € par jour et par participant. À noter que le plafond est ramené à 40 € en cas de demi-jour de formation. La limite de soutien est de 1 600 € par projet.

Troisième option : les projets « sur mesure ».

Ils consistent en un accompagnement d'équipe ou une formation collective pour autant qu'elle réunisse au minimum deux participants. Les projets co-construits par les participants sont soutenus à hauteur de 1 600 € maximum, quel que soit le nombre de participants. Ajoutons également que la participation des administrateurs et des bénévoles est autorisée pour ces projets dans la mesure où elle n'a pas d'impact financier.

Le Fonds 4S et le BMA : comment ça marche ?

Tous les montants accordés par le Fonds 4S pour les projets entrant dans les actions décrites ci-dessus sont comptabilisés dans le BMA. En cas d'annulation d'une inscription à une formation d'un catalogue conventionné (Formapef, CEPEGRA, CDC Tourisme, Secteurs Verts) :

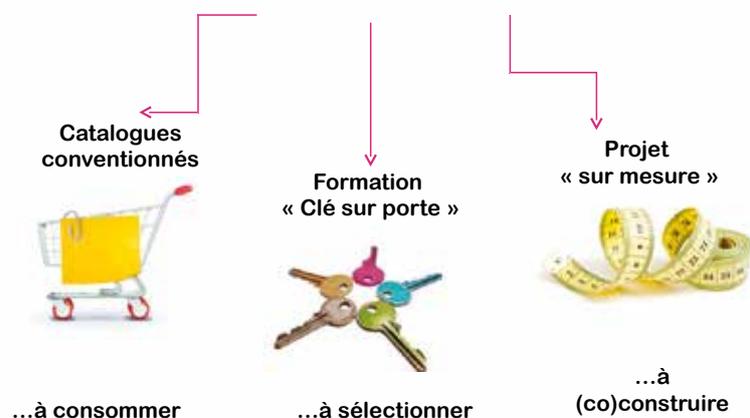
- Si l'annulation vient de vous : le montant lié reste comptabilisé dans le BMA de votre asbl, quel que soit le motif de l'annulation ;
- Si l'annulation vient de l'opérateur de formation : l'inscription n'est pas décomptée du BMA.

En cas d'annulation ou de sous-consommation d'un projet clé sur porte ou sur mesure, les montants non utilisés ne sont pas comptabilisés dans le BMA.

Pour savoir où en est le BMA de votre association, il suffit de prendre contact avec la cellule administrative du Fonds 4S⁴. Une fois par an, la cellule vous fera parvenir un décompte annuel.

⁴ Fonds 4 S : <https://www.fonds-4s.org>. Courriel : fonds-4s@apefasbl.org. Tél. : 02 227 59 83

Le soutien financier du Fonds



Competentia : un soutien dans le soutien !

S'engager dans un processus de formation, c'est avant tout identifier les besoins en compétences. La tâche peut paraître ardue ! Qu'à cela ne tienne, *Competentia*⁵ peut venir à votre secours ! Il s'agit d'un espace d'échange d'informations, d'expériences et d'outils de développement de compétences, à destination des organisations et des travailleurs du secteur non marchand belge francophone. Un précieux soutien au ... soutien du Fonds 4S.

Les besoins de compétence existent là où il y a écart entre les compétences présentes dans l'association et les compétences qu'elle souhaiterait développer pour son bon fonctionnement et le bien-être des travailleurs. En outre, les travailleurs devront identifier les modes d'apprentissage adéquats pour chaque besoin détecté.

Enfin, la formation ne s'improvise pas ! Ainsi, suivre des formations pour répondre à une demande - même collective - est la définition d'un *programme* de formation, pas celui d'un *plan* de formation. Un plan de formation est une démarche pluriannuelle de planification des apprentissages. Il intègre les apprentissages individuels et collectifs en tenant compte de la culture, des missions et valeurs de l'association. Il est donc construit de manière participative et concertée.

⁵ <https://www.competentia.be>

Save the date !

La  vous convie à sa

21ème Journée d'Etude

Le 17 octobre 2017

A l'Espace Jacquotte
de 8h30 à 16h30

Travail social : (r)évolution ?

Membres FeBISP : gratuit
Non-membres : 10€ (sandwich compris)

Avec le soutien et en partenariat avec



Inscription obligatoire avant le 9 octobre
par courriel à secretariat@febisp.be
N° compte FeBISP : BE13 0013 3408 3739

L'insertion

Le prochain numéro de notre magazine L'insertion n°113 sortira en septembre 2017.

L'insertion est la revue de la FeBISP (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion)

Trimestriel,
ne paraît pas en juillet - août

Editeur responsable :
Pierre Devleeshouwer

L'insertion

Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 boîte 4
B-1000 Bruxelles
Tél : 02 537 72 04 - Fax : 02 537 84 04
secretariat@febisp.be
<http://www.febisp.be>

L'équipe de la FeBISP

- **Pierre Devleeshouwer**
Directeur / devleeshouwer@febisp.be
- **Tatiana Vanessa Vial Grösser**
Directrice adjointe / vial@febisp.be
- **Laurence Niedlispacher**
Secrétaire de direction
secretariat@febisp.be
- **Valérie Dancart**
Assistante administrative et financière
dancart@febisp.be
- **Michèle Hubin**
Attachée relations collectives de travail
hubin@febisp.be
- **Huong Ngo,**
Gestionnaire administrative du Fonds de formation ISP / ngo@febisp.be
- **François Geradin**
Attaché formation professionnelle
geradin@febisp.be
- **Pauline Cousin**
Attachée économie sociale d'insertion et emploi / cousin@febisp.be
- **Marie-Adèle Blommaert**
Attachée agence conseil
blommaert@febisp.be
- **Christine Duquesne**
Attachée soutien méthodologique ISP
duquesne@febisp.be
- **Margaux Hallot**
Attachée communication et relations publiques / hallot@febisp.be

Impression :
Les imprimeries Editions Européennes



Avec le soutien de la Commission communautaire française,
du Fonds social européen, du Ministère de l'Emploi
de la Région de Bruxelles-Capitale et d'Actiris

